

adopté

SÉNAT

le 26 octobre 1978

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Echange de lettres en date du 22 décembre 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dues par les établissements culturels des deux pays.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 451 (1977-1978) et 5 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres du 22 décembre 1977 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dues par les établissements culturels des deux pays, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 451 (1977-1978), Sénat.